



Direction Opérations
Coordination de CUGNAUX
16, bis rue Alfred Sauvy
31270 CUGNAUX
Tél : +33 (0) 5 61 16 26 21
travaux-tiers.cugnaux@terega.fr

DDT ARIEGE - FOIX
Service Aménagement-Urbanisme-Habitat
Instructeur ADS
10, rue des Salenques
B.P. 10102

09007 FOIX Cedex

A l'attention de Madame O'BRIEN

DOP/ETR/COPT/CU-T2022 / 95 – JAM/MHP
Affaire suivie par : Marie-Helene PELISSIE

CUGNAUX, le 28/01/2022

**V/Ref - Dossier PC 009 199 21 A0021 présenté par CNAIR SAS
Section ZD - Parcelles 0002 - 0020**

**Objet - Avis sur demande de Permis de Construire
Construction d'une centrale photovoltaïque flottante
Commune de MONTAUT - 09**

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier par lequel vous sollicitez notre avis sur la demande de permis de construire citée en référence.

Après examen du dossier, nous vous signalons la proximité de notre réseau de canalisations de transport de gaz naturel à haute pression et notamment:

LE BRANCHEMENT DN 080-050 CAPA LE VERNET

Ce réseau est soumis à l'arrêté ministériel du 5 mars 2014, portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques. Il est également soumis au Code de l'Environnement qui instaure des Servitudes d'Utilité Publique (SUP).

Compte tenu des caractéristiques de votre projet, nous vous informons pouvoir rendre un **avis favorable à votre demande**.

Nous vous rappelons qu'au titre des articles R-554-19 et suivants du code de l'environnement, et afin d'éviter lors des travaux tous risques d'endommagement des ouvrages enterrés environnant, tout responsable de projet ou entrepreneur envisageant des travaux doit consulter préalablement le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr et **déposer les DT et DICT**. Cette déclaration devra être adressée, au plus tard 7 jours avant le commencement des travaux à l'adresse mentionnée par le téléservice.

Nos agents interviendront alors à titre gracieux pour confirmer l'implantation exacte de nos ouvrages et définiront sur place, les mesures à prendre dans le cas où notre réseau serait concerné par des accès, des réseaux divers ou tout autre aménagement nécessitant des protections aux endroits sensibles (cf. « Prescriptions

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 205 22 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr

Capital de 17 579 086 euros • RCS Pau 095 580 841

concernant les travaux à proximité des canalisations de transport de gaz naturel à haute pression » DOP-TIERS n°7 joint) ; les frais engagés seront à la charge du pétitionnaire.

La responsabilité solidaire du pétitionnaire, du maître d'œuvre ou de l'entrepreneur pourrait être engagée si des dommages étaient causés de leur fait à nos canalisations et si des incidents en résultaient.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

**Le Responsable Coordination Opérationnelle
Jean-Alain MOREAU**

P.O. 
J.A. PELISSIÈ

PJ. Prescriptions DOP-Tiers n° 7
Extrait de plan TEREGA